



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

DOM : entreprises

Question écrite n° 64232

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le fonds departemental pour l'initiative des jeunes (FDIJ) cree en 1985 pour aider les jeunes a monter leur projet de creation d'entreprise. Il la remercie de bien vouloir lui preciser le bilan qui peut etre dresse de cette action depuis sa creation. Tout particulierement, il souhaiterait savoir quel est le nombre de projets aides dans les departements d'outre-mer et le nombre d'emplois ainsi crees.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis la mise en place du dispositif (institue en fevrier 1985) plus de 30 000 projets ont ete aides par le biais du Fonds departemental pour l'initiative des jeunes dont environ 6 000 projets pour chacune des annees 1988, 1989, 1990 et 1991. En 1992, 6 226 demandeurs d'emploi ont beneficie de cette aide. S'agissant des departements d'outre-mer les resultats pour 1992 sont les suivants : Voir tableau dans le JO no 11 (annee 1993). Il convient de preciser que les beneficiaires de l'aide disposent de vingt-quatre mois pour creer leur entreprise, ce qui explique le decalage des chiffres indiques ci-dessus. Les etudes menees sur le public beneficiaire de cette aide et le type d'entreprises creees montrent que de maniere generale (etude du SES-mai 90) : la part des jeunes qui representait la moitie des beneficiaires en 1989 s'est reduite a un tiers en 1990 l'ouverture de ce dispositif en 1987 aux demandeurs d'emploi de longue duree semble en etre la cause ; les beneficiaires ont un bon niveau de formation (57 p 100 niveaux 4 et 5) et en terme de qualification sont d'anciens employes (30 p 100) et ouvriers qualifies (25 p 100) ; la plupart etaient inscrits depuis plus d'un an a l'ANPE (60 p 100) ; les entreprises creees sont avant tout des entreprises individuelles (77 p 100) dans les metiers des services et du commerce (69 p 100). L'aide accordee dans le cadre du FDIJ n'est pas une aide de droit. Les directions departementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle veillent a la qualite des projets qui leur sont presentes et proposent systematiquement aux beneficiaires la possibilite d'utiliser un chequier-conseil afin de conforter davantage encore les chances de succes de leurs jeunes entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64232

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5281